



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôtels

Question écrite n° 68505

Texte de la question

Après la déclaration du Premier ministre devant l'Assemblée nationale, le 3 octobre dernier, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur si une mesure de simple bon sens ne lui paraît pas s'imposer à l'égard de la circulation des personnes : le rétablissement des fiches d'hôtel qui, jusqu'en 1974, permettaient aux hôteliers d'être en sécurité et à la police d'effectuer des contrôles dans les meilleures conditions d'efficacité. Puisque les citoyens honnêtes n'ont rien à craindre des contrôles d'identité, il lui demande s'il ne lui semble pas indispensable de rétablir les fiches d'hôtel, que la France a connues, sans préjudice apparent pour nos concitoyens et pour la sécurité de tous.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68505

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6284